

DEPARTEMENT DU NORD – ARRONDISSEMENT DE LILLE
COMMUNE DE VERLINGHEM

**DECISION DU MAIRE N° 2022-19
PORTANT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX
POUR LA MISE EN CONFORMITE ELECTRIQUE DE LA SALLE DU TOURNEBRIDE**

Nous, Thierry BONTE, Maire de la Commune de Verlinghem,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article 2122-22,
Vu la Délibération du Conseil Municipal n° 2020-10 du 26 mai 2020 portant délégation de pouvoirs,
Vu le projet de travaux de de mise en conformité électrique de la salle du Tournebride,
Vu l'avis d'appel public à la concurrence émis le 24 octobre 2022,

Vu les offres présentées par :

- BL Energies Nord, 14 rue Ferdinand de Lesseps, 59130 Lambersart, pour le lot n° 1 électricité,
- Sols9, 145 rue des Déportés, 59390 Toufflers, pour le lot n° 2 plâtrerie, menuiserie, peinture,
- Espaces Intérieurs, 90 rue de Marquillies, 59000 Lille, pour le lot n° 2 plâtrerie, menuiserie, peinture,
- GN Bâtiment, 41 rue Voltaire, 59116 Houplines, pour le lot n° 2 plâtrerie, menuiserie, peinture,
- TPB, 440 rue des Bourreliers, 59320 Hallennes-lez-Haubourdin, pour le lot n° 3 VRD,
- Salvare Viam, 19 avenue industrielle, 59520 Marquette-lez-Lille, pour le lot n° 3 VRD,

Vu le rapport d'analyse des offres du 2 décembre 2022,

Considérant les offres formulées par

- BL Energies Nord pour le lot n° 1 électricité
- Sols9 pour le lot n° 2 plâtrerie, menuiserie, peinture,
- Salvare Viam pour le lot n° 3 VRD,

sont économiquement les plus avantageuses au regard des critères du cahier des charges,

DECIDONS

Article 1° - D'attribuer le marché public de travaux pour la mise en conformité électrique de la salle du Tournebride à :

- Lot 1 Electricité : BL Energies Nord, 14 rue Ferdinand de Lesseps, 59130 Lambersart
- 89 800,00 € HT – 107 760,00 € TTC.
- Lot 2 Plâtrerie/Menuiserie/Peinture : Sols9, 145 rue des Déportés, 59390 Toufflers
- 4 334,90 € HT – 5 201,88 € TTC.
- Lot 3 VRD : Salvare Viam, 19 avenue industrielle, 59520 Marquette-lez-Lille
- 16 453,60 € HT – 19 744,32 € TTC.

Article 2° - Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise au Représentant de l'État.



Verlinghem, le 15 décembre 2022.

Thierry BONTE, Maire.



Le Maire

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa publication.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 19/12/2022
et la publication le 20/12/2022
Thierry BONTE, Maire.

